

Le 18 octobre 2006 CHA C

1 7 8 0 **Votation cantonale du 24 septembre 2006**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne, après récapitulation des procès-verbaux relatifs à la votation cantonale, constate les résultats suivants:

**1. Réforme de l'administration cantonale décentralisée ;  
Constitution du canton de Berne (Modification)**

Nombre d'électeurs et d'électrices			696 685
Nombre de Suisses et de Suissesses de l'étranger ayant le droit de vote			11 794
Nombre de cartes de légitimation rentrées			312 215
Nombre de bulletins rentrés			285 404
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte	blancs nuls	10 675 776	11 451
Bulletins entrant en ligne de compte			273 953
Nombre de oui			159 757
Nombre de non			114 196

**2. Réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux ;  
Constitution du canton de Berne (Modification)**

Nombre d'électeurs et d'électrices			696 685
Nombre de Suisses et de Suissesses de l'étranger ayant le droit de vote			11 794
Nombre de cartes de légitimation rentrées			312 215
Nombre de bulletins rentrés			285 394
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte	blancs nuls	12 714 817	13 531
Bulletins entrant en ligne de compte			271 863
Nombre de oui			200 649
Nombre de non			71 214

Taux de participation: 41,0 %

En application de l'article 18 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques, les résultats doivent être portés à la connaissance du Grand Conseil et publiés dans les deux feuilles officielles du canton.

Les résultats ci-dessus sont déclarés valables. Recours peut être formé par Lettre signature auprès du Conseil-exécutif contre la validité de la présente votation populaire dans les trois jours, non compris le jour de parution dans la Feuille officielle du Jura bernois.

A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier :

